



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°230

MARS 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016

Présents : 17

Absente excusée : Karine BERTHO qui donne pouvoir à Arnaud BRABANT

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2016.
- 2- DELIBERATIONS.
 - a- Compte Administratif 2015 – Budget Principal.
 - b- Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement.
 - c- Approbation des Comptes de Gestion – Budget Principal.
 - d- Approbation des Comptes de Gestion – Budget Assainissement.
 - e- Affectation du Résultat 2015 du Budget Principal.
 - f- Affectation du Résultat 2015 du Budget Assainissement.
 - g- Vote des Taux des Taxes Locales.
 - h- Budget Primitif 2016 du Budget Principal.
 - i- Budget Primitif 2016 du Budget Assainissement.
 - j- Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission.
 - k- Tarif camps bivouac – vacances de Pâques.
 - l- PLU (Plan Local d'Urbanisme) de NIVILLAC – Avis du Conseil Municipal.
 - m- Feu d'artifice du 14 juillet – validation du devis.
- 3- QUESTION S ET INFORMATIONS DIVERSES.
 - a- Parking pour la mise en place de la borne de recharge électrique.
 - b- Devis pour une reprise de deux rampes d'un ralentisseur route de MISSILLAC.
 - c- Travaux de voirie de PATA (Point à Temps).
 - d- Contrat de fourniture GAZ.
 - e- Livraison des logements par NEOTOA.
 - f- Croix de Poulgat de Bel Air à SAINTE-ANNE.
 - g- Diffusion des informations.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2016.

Le compte-rendu est adopté avec 15 voix pour et 2 abstentions (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).

2- DELIBERATIONS

a- Compte Administratif 2015 – Budget Principal.

Yves BERTHO présente le compte administratif 2015 du budget principal.

- Fonctionnement.

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat de l'exercice	Report du résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat final
1 963 505,50 €	1 529 225,86 €	434 279,64 €	109 405,69 €		543 685,33 €

- Investissement :

Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Résultat de l'exercice	Report du résultat antérieur	Restes à réaliser	Résultat final
782 796,52 €	739 135,06 €	43 661,46 €	-129 047,00 €	-42 432,28 €	-127 817,82 €

Après la lecture du compte administratif 2015, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu 4 commissions finances dont 3 qui concernaient le budget (une réunion avec Mme DE VETTOR Trésorerie de La Roche-Bernard, une avec le cabinet EFG et une avec la commission finances).

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Yves BERTHO demande aux élus s'ils ont des questions et fait voter le compte Administratif du budget principal.

Accord du conseil : 16 voix pour et 1 abstention.

b- Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement.

Yves BERTHO présente le compte administratif 2015 du budget assainissement.

- Fonctionnement.

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat de l'exercice
88 414,50 €	82 617,28 €	5 797,22 €

- Investissement.

Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Résultat de l'exercice	Report du résultat antérieur	Résultat final
114 886,08 €	56 912,04 €	57 974,04 €	-28 082,06 €	29 891,98 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Yves BERTHO demande aux élus s'ils ont des questions et fait voter le compte Administratif du budget assainissement.

Accord du conseil : 16 voix pour et 1 abstention.

c- Approbation des Comptes de Gestion – Budget Principal.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion du budget principal fournis par la trésorerie, sont identiques aux comptes administratifs du budget principal de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité

d- Approbation des Comptes de Gestion – Budget Assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion du budget assainissement fournis par la trésorerie, sont identiques aux comptes administratifs du budget assainissement de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité

e- Affectation du Résultat 2015 du Budget Principal.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante du résultat de fonctionnement du budget principal de 543 685,33 €.

- au report de fonctionnement : 113 685,33 €
- en report d'investissement : 430 000,00 €

Accord du conseil : 15 voix pour et 3 abstentions.

f- Affectation du Résultat 2015 du Budget Assainissement.

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante du résultat de fonctionnement du budget assainissement de 5 797,22 €.

- en report d'investissement : 5 797,22 €

Accord du conseil : 16 voix pour et 2 abstentions.

g- Vote des Taux des Taxes Locales.

Suite à la commission finances du 09/03/2016, le Maire propose d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti de 1% suivant tableau ci-dessous.

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	15,37%	15,37%	15,60%	15,75%
Taxe foncière bâti	19,44%	19,44%	19,73%	19,92%
Taxe foncière non bâti	51,48%	51,48%	51,48%	51,48%

Accord du conseil : 16 voix pour et 2 voix contre.

h- Budget Primitif 2016 du Budget Principal.

Yves BERTHO présente le budget primitif du budget principal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 010 000,00 € pour le fonctionnement et à 1 326 500,00 € pour l'investissement.

Accord du conseil : 17 voix pour et 1 abstention.

i- Budget Primitif 2016 du Budget Assainissement.

Yves BERTHO présente le budget primitif du budget principal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 91 700,00 € pour le fonctionnement et à 181 500,00 € pour l'investissement.

Accord du conseil à l'unanimité.

j- Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Joël GERLIGAND de son poste d'adjoint et du conseil municipal. Monsieur le Préfet du Morbihan a accepté par courrier daté du 15 mars 2016 sa démission. Le poste de 5^{ème} adjoint étant devenu vacant, le Maire propose de le remplacer et procède au vote à bulletin secret.

- Sont candidats : Isabelle SIRLIN et Jean Louis BELLINOT.

Après une présentation de chaque candidat, Monsieur le Maire procède au vote à bulletin secret.

- Ont obtenu : Isabelle SIRLIN 10 voix et Jean Louis BELLIOU 8 voix.
- Isabelle SIRLIN est élue au poste de 5^{ème} adjoint.

k- Tarif camps bivouac – vacances de Pâques.

Emmanuelle GONÇALVES informe le Conseil Municipal qu'un séjour VTT est organisé pendant les vacances de Pâques, du 13 au 15 avril 2016, soit 3 jours et 2 nuits. Ce séjour débutera à CAMOËL pour se terminer à SAINT-DOLAY en empruntant les sentiers VTT. Ce projet est à l'initiative des animateurs des communes de NIVILLAC, CAMOËL, PENESTIN et SAINT-DOLAY. Il est proposé de fixer le prix à 40 € par enfant.

Accord du conseil à l'unanimité.

l- PLU (Plan Local d'Urbanisme) de NIVILLAC – Avis du Conseil Municipal.

Le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la révision du PLU de NIVILLAC. Après avoir parcouru les planches les plus importantes du dossier, il en ressort que pour les dix années à venir de 2016 à 2026, le PLU de NIVILLAC donne une production de 650 logements pour une consommation de 34,2 ha avec une population qui passerait de 4 737 à 5 662 habitants.

D'autre part, le SCOT (Schéma de Cohérence du Territoire) de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE prévoit pour le Secteur Vilaine (La ROCHE BERNARD, MARZAN, NIVILLAC et SAINT-DOLAY), 1180 logements pour la période de 2014 à 2023. Afin que chaque commune de ce Secteur Vilaine ne soit lésée dans la répartition du nombre de logements, il faut qu'une part des 650 logements soit prise dans la phase 2024 à 2033 du SCOT.

Le Conseil propose d'émettre une réserve dans la délibération qui précisera que les 650 logements ne concernent pas que la phase 2014 à 2023 du SCOT, mais qu'une part soit comprise aussi dans la phase 2024 à 2033 du SCOT.

Accord du conseil : 17 voix pour et 1 abstention.

m- Feu d'artifice du 14 juillet – validation du devis.

Le Maire propose de retenir comme les années précédentes, la Société Bretagne Pyro pour le tir du feu d'artifice qui aura lieu le 13 juillet 2016. Le coût est de 2 200 € TTC.

Accord du conseil : 17 voix pour et 1 abstention.

3- Questions et informations diverses.

a- Parking pour la mise en place de la borne de recharge électrique.

Afin de ne pas diminuer le nombre de places sur le parking actuel derrière la mairie, il est proposé de créer deux places auprès du presbytère.

Le devis de l'entreprise LEMEE LTP pour cette réalisation est de 3 396,96 € TTC.

b- Devis pour une reprise de deux rampes d'un ralentisseur route de MISSILLAC.

Après une rencontre avec le Conseil Départemental, le bureau d'études QUARTA et l'entreprise LEMEE LTP, il s'avère que la pente d'une rampe d'un ralentisseur route de MISSILLAC (La Longe) est non conforme. L'entreprise LEMEE LTP prend à sa charge la remise en conformité de celle-ci afin d'atténuer légèrement la secousse lors du passage de ce plateau. La commune prend à sa charge la reprise de la deuxième pente pour un montant de 2 016,00 € TTC.

c- Travaux de voirie de PATA (Point à Temps).

Yves BERTHO informe le Conseil que le prix du PATA sera de 598,00 € HT la tonne pour l'année 2016.

Ces trois dossiers ont été validés par la commission « environnement – voirie ».

d- Contrat de fourniture GAZ.

Le Maire informe les élus que le contrat pour la fourniture de GAZ a été renégocié et c'est la société ANTARGAZ qui a été retenue pour un prix de 501,57 € HT la tonne.

e- Livraison des logements par NEOTOA.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la livraison des 4 logements par NEOTOA dans la ZAC des Châtaigniers aura lieu le 16 juin 2016.

f- Croix de Poulgat de Bel Air à Sainte-Anne.

Isabelle SIRLIN demande des précisions sur la croix de Poulgat qui a été cassée. Le Maire informe que celle-ci est actuellement stockée à l'atelier municipal et que le propriétaire de ce patrimoine l'a constaté et prendra à sa charge sa remise en place.

g- Diffusion des informations.

Nicolas GURIEC signale qu'un message de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE reçu à la mairie n'a pas été retransmis à tous les élus. Le Maire répond qu'il a demandé au secrétariat de le transmettre à la médiathèque pour le mettre sur le site internet, mais qu'il n'a pas demandé de le faire suivre à tous les élus.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 AVRIL 2016 A 20 HEURES 30

Collecte des ordures ménagères.

Pour des raisons pratiques, il est demandé aux Dolaysiens de ne sortir leur poubelle et sacs jaunes que la veille au soir du jour de collecte qui s'effectue le lundi à SAINT DOLAY, sauf lorsque c'est un jour férié.

Le calendrier de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE est à votre disposition en mairie.

Emplacement des bornes « Le Relais ».

Actuellement il y a 2 bornes « Le Relais » sur la commune de SAINT-DOLAY qui se situent, une derrière la mairie et l'autre près de l'école ARC EN CIEL. Vous pouvez y déposer textile, linge et chaussures.

Ce printemps, broyez du vert !

Vous avez élagué dernièrement et vous avez des branches qui vous encombrant ? La communauté de communes ARC SUD BRETAGNE propose du broyage collectif gratuit, à destination des particuliers. Vous apportez vos végétaux et vous repartez avec le produit du broyage.

Deux lieux et deux dates :

- **Vendredi 29 avril 2016 de 10h à 12h et de 14h à 16h sur la parcelle n°22, Parc d'Activité de l'Estuaire commune d'ARZAL**
- **Mercredi 4 mai 2016 de 9h à 12h et de 14h à 18h à la Déchèterie de KERBODO commune de MUZILLAC.**

Nota : Prévoyez un contenant (poubelle, bac) pour repartir avec votre broyat. Les branches ne devront pas dépasser 15 cm de diamètre. Par mesure de sécurité, le broyage sera assuré par les agents des collectivités.

Nous proposerons d'autres dates pour la commune de SAINT-DOLAY.

Pour tous renseignements, Service Environnement ARC SUD BRETAGNE au **02 99 91 40 90**

Zone de gratuité

La communauté de communes ARC SUD BRETAGNE organise, en partenariat avec les associations locales, **deux zones de gratuité.**

- **Samedi 30 avril 2016 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h à la déchèterie de KERBODO à MUZILLAC.**
- **Samedi 28 mai 2016 de 10h à 17h au complexe Michel LE CHESNE à ARZAL.**

Vous déposez ce que voulez, vous prenez ce dont vous avez besoin. Basée sur l'échange, cette journée favorise le réemploi des objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité.

Pour tous renseignements, Service Environnement ARC SUD BRETAGNE au **02 99 91 40 90**

Cérémonie du 8 mai 2016

Dépôt de gerbes au monument aux morts à 11 heures suivi du verre de l'amitié à la salle polyvalente.

Site Internet

Adresse du site internet de la commune : www.saintdolay.fr

Concours des maisons fleuries (à remettre en mairie avant le 15 juin 2016 avec un R.I.B.)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

OUI

NON

souhaite être membre du jury (pour les communes extérieures)

OUI

NON

participera au concours des maisons fleuries